

Divorce, refus des enfants...

Par **experiment**, le 13/02/2009 à 11:57

Bonjour,

j'aurai besoin d'un renseignement.

Les parents de mon ami sont actuellement en instance de divorce.
Son père a contracté un nouveau prêt pour acheter une maison.

Mon ami ainsi que ses sœurs n'ont plus et ne veulent plus avoir de contact avec leur père.

Ils aimeraient savoir quelles démarches engager si leur père devenait incapable d'honorer son prêt.

Faut-il prendre rendez-vous chez un notaire pour se "désolidariser" ?

Merci pour votre aide.

Par **jeeecy**, le 13/02/2009 à 11:59

Si les enfants ne sont pas caution du prêt, ils ne risquent rien, sauf au jour du décès s'ils acceptent la succession

Par **experiment**, le 13/02/2009 à 13:11

D'accord, cela règle bien des problèmes.

Merci jeeecy.

Par **Olivier**, le 13/02/2009 à 22:14

je plussoie ^^

Par **Camille**, le **14/02/2009** à **08:09**

Bonjour,

Vous resterez néanmoins redevables solidairement de l'obligation alimentaire si votre père n'a plus assez de sous pour vivre.

Et un notaire ou un avocat n'y pourra mais...

Par **jeeecy**, le **14/02/2009** à **08:53**

[quote="Camille":2m01x56z]Bonjour,

Vous resterez néanmoins redevables solidairement de l'obligation alimentaire si votre père n'a plus assez de sous pour vivre.

Et un notaire ou un avocat n'y pourra mais...[/quote:2m01x56z]

;)

certes mais l'obligation alimentaire ne couvre pas à mon sens les emprunts souscrits Image not found or type un

il ne s'agit que d'une dette d'aliments

et pour cela votre père devra déjà à mon sens être placé en procédure de surendettement

Par **Camille**, le **14/02/2009** à **14:33**

Bonjour,

[quote="jeeecy":3lnmkssx]

;)

certes mais l'obligation alimentaire ne couvre pas à mon sens les emprunts souscrits Image not found or type un

il ne s'agit que d'une dette d'aliments

[/quote:3lnmkssx]

On est bien d'accord... Mais, à partir du moment où il n'a plus assez de sous pour rembourser ses emprunts, on peut penser que...

[quote="jeeecy":3lnmkssx]

et pour cela votre père devra déjà à mon sens être placé en procédure de surendettement[/quote:3lnmkssx]

Ben non... avec le peu qui lui reste, il rembourse ses emprunts ponctuellement et ensuite...

[quote="Papa façon Camille de La Fontaine":3lnmkssx]

Ah mes petits chéris, mes enfants adorés,

A cause des emprunts que je dois rembourser,

Ben voilà, j'ai presque plus de sous pour bouffer,

Alors je fais appel à votre grande bonté...

[/quote:3lnmkssx]
:D

Image not found or type unknown